



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



CATALOGUE DES FORMATIONS

OBJECTIF **ZÉRO** ACCIDENT



TOUS ENSEMBLE





Ce catalogue présente l'offre intégrale des formations de l'organisme de formation et du cabinet de conseils SST CONCEPT.

Plus qu'une obligation, la formation à la prévention des risques professionnels est une opportunité permettant d'assurer une réelle qualité de vie au travail, d'augmenter les performances économiques de l'établissement, d'être en conformité réglementaire, d'assurer la santé des collaborateurs et de faire baisser le taux des cotisations des accidents du travail et les maladies professionnelles.

Certaines formations font l'objet d'habilitations, agréments et certifications dépendant de divers organismes. De ce fait, elles répondent à des critères de qualité fixés par cahier des charges et sont régulièrement mises à jour en fonction des évolutions de la réglementation.

Nous proposons aussi des formations adaptées à la demande de nos clients tout en restant conforme aux différents dispositifs.

SST CONCEPT peut apporter une expertise qui permet d'avoir une vision d'ensemble sur la prévention des risques professionnels, définir les besoins des entreprises et fournir les outils nécessaires pour assurer la santé et la sécurité au travail d'un établissement.

Une expertise au service de l'entreprise permet d'atteindre les objectifs de formation en combinant notre expérience et nos compétences afin de redéfinir la stratégie de prévention des risques professionnels et ainsi redessiner les contours de l'établissement dans le domaine de la santé et sécurité au travail.

Patrick ENGEL
Formateur/consultant en prévention des risques professionnels
Gérant de SST CONCEPT

SECOURISME





FORMER VOS SALARIÉS AU SECOURISME
ET À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de permettre aux salariés de porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise et d'être acteur de la prévention dans l'entreprise.

PUBLIC

Tous les salariés

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

L'aide-mémoire ED 4085 de l'INRS



INTERVENANT

Formateur SST



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mise en situation...



*Formation en intra-entreprise
(dans vos locaux, dates à votre convenance) ou en
interentreprises selon les disponibilités*



CONDITIONS DÉVALUATION

cas concret et questionnement

PROGRAMMME

DOMAINE DE COMPETENCE 1: Intervenir face à une situation d'accident du travail.

Situer le rôle du SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise .

⇒ Identifier le cadre juridique du rôle du SST.

⇒ Délimiter le champ d'intervention en matière de secours du SST.

Protéger de façon adaptée.

⇒ Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.

⇒ Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées.

⇒ Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

Examiner la victime

⇒ Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée.

⇒ Reconnaître les autres signes affectant la victime.

⇒ Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime.

⇒ Définir les différents éléments du message d'alerte.

⇒ Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

⇒ Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.

Secourir la victime de manière appropriée.

⇒ Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer

⇒ Réaliser l'action ou les actions choisie (s) en respectant la conduite à tenir.

⇒ Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.



DOMAINE DE COMPETENCES 2: Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.

⇒ S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise.

⇒ Se positionner comme un acteur de la prévention dans son entreprise.

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.

⇒ Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées.

⇒ Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

⇒ Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement.

⇒ Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée.

⇒ Proposer, si possible, des pistes d'amélioration.



MAINTENEZ ET ACTUALISEZ LES COMPÉTENCES DE VOS SALARIÉS AU SECOURISME ET À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de permettre aux salariés de maintenir et d'actualiser leurs compétences à porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise et d'être acteur de la prévention dans l'entreprise.

PUBLIC

TARIF: Nous consulter

Tous les salariés

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

L'aide-mémoire ED 4085 de l'INRS



INTERVENANT

Formateur SST



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mise en situation...



CONDITIONS DÉVALUATION

cas concret et questionnement



Formation en intra-entreprise

(dans vos locaux, dates à votre convenance) ou en inter-entreprises selon les disponibilités

PROGRAMMME

DOMAINE DE COMPETENCE 1: Intervenir face à une situation d'accident du travail.

- **Situer le rôle du SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise .**
 - ⇒ Identifier le cadre juridique du rôle du SST.
 - ⇒ Délimiter le champ d'intervention en matière de secours du SST.
- **Protéger de façon adaptée.**
 - ⇒ Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.
 - ⇒ Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées.
 - ⇒ Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.
- **Examiner la victime**
 - ⇒ Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée.
 - ⇒ Reconnaître les autres signes affectant la victime.
 - ⇒ Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.
- **Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime.**
 - ⇒ Définir les différents éléments du message d'alerte.
 - ⇒ Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
 - ⇒ Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.
- **Secourir la victime de manière appropriée.**
 - ⇒ Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
 - ⇒ Réaliser l'action ou les actions choisie (s) en respectant la conduite à tenir.
 - ⇒ Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.



DOMAINE DE COMPETENCES 2: Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

- **Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.**
 - ⇒ S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise.
 - ⇒ Se positionner comme un acteur de la prévention dans son entreprise.
- **Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.**
 - ⇒ Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées.
 - ⇒ Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.
- **Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.**
 - ⇒ Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement.
 - ⇒ Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée.
 - ⇒ Proposer, si possible, des pistes d'amélioration.



ERGONOMIE





FORMER VOS SALARIÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS
À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DANS LE DOMAINE DE L'INDUSTRIE-
BÂTIMENT-COMMERCE

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de permettre aux salariés de dégager des pistes d'amélioration aux situations de travail établies ou à venir nécessitant de la manutention manuelle, des déplacements avec ou sans port de charges, des gestes répétitifs, des postures contraignantes, des efforts importants.

PUBLIC

Tous les salariés

TARIF: Nous consulter

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

ORGANISATION DE LA

FORMATION

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation de PRAP.

DURÉE

14 heures (soit 2 jours) en présentiel, réparties si possible sur trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'entreprise.

EFFECTIF

10 personnes maximum.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

7 heures en présentiel tous les 24 mois.

ATTRIBUTION FINALE

Un certificat PRAP délivré par l'intermédiaire de l'entité habilité.

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

AS'COM FORMATION

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art R.4541-8 du code du travail.

Document de référence du dispositif PRAP de l'INRS.

ENGAGEMENT QUALITÉ AS'COM FORMATION



Formation en intra-entreprise
(dans vos locaux, dates à votre convenance) ou en
inter-entreprises selon les disponibilités



INTERVENANT

Formateur PRAP IBC



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mise en situation...



CONDITIONS DÉVALUATION

Grille d'observation d'analyse d'une situation de travail dangereuse

PROGRAMMME

DOMAINE DE COMPETENCE 1: Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

- Comprendre l'intérêt de la prévention .
- Connaitre les risques de son métier.

DOMAINE DE COMPETENCES 2: Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.

DOMAINE DE COMPETENCES 3: Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

- Proposer des améliorations de sa situation de travail.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées.
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort





MAINTENEZ ET ACTUALISEZ LES COMPÉTENCES DE VOS SALARIÉS
À LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DANS
LE DOMAINÉ DE L'INDUSTRIE-BATIMENT-COMMERCE

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de permettre aux salariés de maintenir et d'actualiser leurs compétences pour dégager des pistes d'amélioration aux situations de travail établies ou à venir nécessitant de la manutention manuelle, des déplacements avec ou sans port de charges, des gestes répétitifs, des postures contraignantes, des efforts importants.

PUBLIC

TARIF: Nous consulter

Tous les salariés

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉREQUIS

Avoir une formation initiale PRAP IBC de moins de 24 mois.

DURÉE

7heures (soit 1 jour) en présentiel

EFFECTIF

10 personnes maximum.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

7 heures en présentiel tous les 24 mois.

ATTRIBUTION FINALE

Un certificat PRAP délivré par l'intermédiaire de l'entité habilité.

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

AS'COM FORMATION

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art R.4541-8 du code du travail.

Document de référence du dispositif PRAP de l'INRS.

ENGAGEMENT QUALITÉ AS'COM FORMATION



Formation en intra-entreprise
(dans vos locaux, dates à votre convenance) ou en
inter-entreprises selon les disponibilités.



INTERVENANT

Formateur PRAP IBC



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mise en situation...



CONDITIONS DÉVALUATION

Grille d'observation d'analyse d'une situation de travail dangereuse



DOMAINE DE COMPETENCE 1: Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

- Comprendre l'intérêt de la prévention .
- Connaitre les risques de son métier.

DOMAINE DE COMPETENCES 2: Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.

DOMAINE DE COMPETENCES 3: Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

- Proposer des améliorations de sa situation de travail.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées.
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort





FORMEZ VOS SALARIÉS AUX GESTES ET POSTURES ET À LA PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETIQUES

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de permettre aux salariés d'adopter les gestes et postures idéales, afin de se prévenir des risques d'accident du travail et des maladies professionnelles liés aux troubles musculo-squelettiques (TMS) et d'organiser leurs activités et leurs espaces de travail.

PUBLIC

Tous les salariés

TARIF: Nous consulter

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de connaître les notions de base de prévention se rapportant aux gestes et postures
- Etre capable de connaître les notions de base sur le développement des TMS
- Etre capable de pratiquer une manutention manuelle en évitant la survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles liés aux TMS.

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉREQUIS

Aucun prérequis pour cette formation.

DURÉE

7heures (soit 1 jour) en présentiel

EFFECTIF

10 personnes maximum.

ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de formation nominative avec compétences acquises.

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

S&ST CONCEPT

AS'COM FORMATION (si financement OPCO)

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art R.4541-8 du code du travail.

ENGAGEMENT QUALITÉ AS'COM FORMATION



Formation en intra-entreprise

(dans vos locaux, dates à votre convenance) ou en inter-entreprises selon les disponibilités.



INTERVENANT

Formateur PRAP ou GP



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mise en situation...



CONDITIONS DÉVALUATION

QCM et parcours d'application

PROGRAMME

DOMAINE DE COMPETENCE 1: Etre capable de connaitre les notions de base de prévention se rapportant aux gestes et postures.

- **Prendre en compte la réglementation liée aux gestes et postures**
 - ⇒ Les obligations de l'employeur.
 - ⇒ Les obligations du travailleur.
- **Définir l'importance des AT/MP.**
 - ⇒ Définition et statistiques AT.
 - ⇒ Définition et statistiques MP.
- **Connaitre les bases de la prévention des risques professionnels.**
 - ⇒ Les 9 principes généraux de la prévention.
 - ⇒ Les enjeux de la prévention.
 - ⇒ Les acteurs internes et externes de la prévention des risques professionnels.
 - ⇒ Les notions de dangers, risques, prévention et protection.

DOMAINE DE COMPETENCE 2: Etre capable de connaitre les notions de base sur le développement des troubles musculo-squelettiques.

- **Connaitre les bases de l'anatomie, de la physiologie et des principales pathologies associées.**
 - ⇒ Les notions d'anatomie chez l'humain.
 - ⇒ Les notions de physiologie chez l'humain.
 - ⇒ Les principales pathologies liées aux TMS.

DOMAINE DE COMPETENCE 3: Etre capable de pratiquer une manutention manuelle en évitant la survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles liés aux TMS.

- **Utiliser les 6 principes de sécurité physique et d'économie d'effort (PSPEE)**
 - ⇒ Les 6 principes de sécurité physique et d'économie d'effort (PSPEE).
 - ⇒ Les différentes aides mécaniques et techniques à disposition dans les établissement.



HABILITATIONS ÉLECTRIQUES





FORMER VOS SALARIÉS À LA PRÉVENTION DU RISQUE
ÉLECTRIQUE



OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de permettre aux salariés de prendre des mesures préventives pour éviter les risques d'accidents électriques, de pouvoir donner l'alerte en cas d'accident, d'être capable d'effectuer des travaux d'ordre non électrique dans l'environnement pièce nue sous tension, dans le domaine de tension correspondant à son habilitation.

TARIF: Nous consulter

PUBLIC

Tous les salariés non électricien travaillant à proximité de pièces nues sous tension

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de connaître les notions de l'habilitation électrique H0B0.
- Etre capable de travailler en sécurité dans son environnement

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉREQUIS

Aucun prérequis pour cette formation.

DURÉE

7heures (soit 1 jour) en présentiel

EFFECTIF

10 personnes maximum.

ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de formation nominative avec compétences acquises.

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

S&ST CONCEPT

AS'COM FORMATION (si financement OPCO)

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art R.4544-9 du code du travail.

NFC 18-510

ENGAGEMENT QUALITÉ AS'COM FORMATION



**Formation en intra-entreprise
(dans vos locaux, dates à votre convenance) ou en
inter-entreprises selon les disponibilités.**



INTERVENANT

Formateur HABELEC



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mise en situation...



CONDITIONS DÉVALUATION

QCM et cas concrets



PROGRAMMME

DOMAINE DE COMPETENCE 1: Etre capable de connaitre les notions de l'habilitation électrique HOBO

- Connaitre le cadre juridique de l'habilité électrique.
⇒ *Le cadre juridique.*
- Connaitre les notions élémentaires d'électricité.
⇒ *Les généralités électriques.*
⇒ *Les conducteurs électriques.*
- Analyser les effets sur le corps humain.
⇒ *Les causes d'accident électriques.*
⇒ *Les effets neuromusculaires.*
⇒ *Les effets électrothermiques.*
- Connaitre les domaines de tension.
⇒ *Les domaines de tension en courant continu et courant alternatif.*
- Repérer les zones d'environnement.
⇒ *Les zones en champ libre.*
⇒ *Les zones à l'intérieur d'un local réservé aux électriciens.*
⇒ *La zone d'approche de câble enterré ou caché.*
- Connaitre la prévention des risques professionnels.
⇒ *Le mécanisme d'apparition du dommage.*
⇒ *Les 9 principes généraux de la prévention.*
- Connaitre les contacts directs et indirects.
⇒ *Les contacts directs.*
⇒ *Les contacts indirects.*
- Savoir réagir en secourisme et incendie
⇒ *Protéger, alerter, secourir*
⇒ *L'intervention face à un début d'incendie.*
- Connaitre le principe de l'habilitation électrique.
⇒ *Les symboles d'habilitation.*
⇒ *Le titre d'habilitation.*



Domaine de compétence 2 : Etre capable de travailler en sécurité dans son environnement.

- Analyser son lieu de travail par rapport à son habilitation électrique.



FORMER VOS SALARIÉS À LA PRÉVENTION DU RISQUE
ÉLECTRIQUE

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de permettre aux salariés de prendre des mesures préventives pour éviter les risques d'accidents électriques, de pouvoir donner l'alerte en cas d'accident, d'être capable d'effectuer des travaux d'ordre non électrique dans l'environnement pièce nue sous tension, dans le domaine de tension correspondant à son habilitation.

TARIF: Nous consulter

PUBLIC

Tous les salariés non électricien travaillant à proximité de pièces nues sous tension, devant intervenir sur des circuits terminaux ou devant effectuer des manœuvres d'exploitation.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de connaître les notions de l'habilitation électrique.
- Etre capable de connaître les missions du BE et BS.
- Etre capable de travailler en sécurité dans son environnement

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉREQUIS

Aucun prérequis pour cette formation.

DURÉE

14heures (soit 2 jours) en présentiel

EFFECTIF

10 personnes maximum.

ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de formation nominative avec compétences acquises.

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

S&ST CONCEPT

AS'COM FORMATION (si financement OPCO)

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art R.4544-9 du code du travail.

NFC 18-510

ENGAGEMENT QUALITÉ AS'COM FORMATION



**Formation en intra-entreprise
(dans vos locaux, dates à votre convenance) ou en
inter-entreprises selon les disponibilités.**



INTERVENANT

Formateur HABELEC



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mise en situation...



CONDITIONS DÉVALUATION

QCM et cas concrets

PROGRAMMME

DOMAINE DE COMPETENCE 1: Etre capable de connaitre les notions de l'habilitation électrique H0BO

- Connaitre le cadre juridique de l'habilité électrique.
⇒ *Le cadre juridique.*
- Connaitre les notions élémentaires d'électricité.
⇒ *Les généralités électriques.*
⇒ *Les conducteurs électriques.*
- Analyser les effets sur le corps humain.
⇒ *Les causes d'accident électriques.*
⇒ *Les effets neuromusculaires.*
⇒ *Les effets électrothermiques.*
- Connaitre les domaines de tension.
⇒ *Les domaines de tension en courant continu et courant alternatif.*
- Repérer les zones d'environnement.
⇒ *Les zones en champ libre.*
⇒ *Les zones à l'intérieur d'un local réservé aux électriciens.*
⇒ *La zone d'approche de câble enterré ou caché.*
- Connaitre la prévention des risques professionnels.
⇒ *Le mécanisme d'apparition du dommage.*
⇒ *Les 9 principes généraux de la prévention.*
- Connaitre les contacts directs et indirects.
⇒ *Les contacts directs.*
⇒ *Les contacts indirects.*
- Savoir réagir en secourisme et incendie
⇒ *Protéger, alerter, secourir*
⇒ *L'intervention face à un début d'incendie.*
- Connaitre le principe de l'habilitation électrique.
⇒ *Les symboles d'habilitation.*
⇒ *Le titre d'habilitation.*



Domaine de compétence 2: Etre capable de Connaitre les missions du BS et BE.

- Connaitre les missions du chargé d'intervention élémentaire.
⇒ *Le BS.*
⇒ *Les Équipement de protection individuels.*
⇒ *Les étapes de la mise en sécurité.*
- Connaitre les missions du chargé de manœuvre.
⇒ *Le BE manœuvre*

Domaine de compétence 3 : Etre capable de travailler en sécurité dans son environnement.

- Effectuer le remplacement d'un appareil électrique sur un circuit terminal, en toute sécurité
- Effectuer une manœuvre d'exploitation, en toute sécurité.

INCENDIE





FORMER VOS SALRIÉS À LA PRÉVENTION DU RISQUE INCENDIE

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de permettre aux salariés d'intervenir rapidement en cas de début d'incendie avec les moyens disponibles, de sécuriser la zone afin de faciliter l'intervention des secours spécialisés et d'effectuer l'évacuation des personnels de l'entreprise et du public présent.

PUBLIC

Tous les salariés .

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de connaître et d'identifier les risques d'incendie et les moyens pour y faire face.
- Etre capable de mettre en sécurité les personnels présents en cas d'incendie.
- Etre capable de mettre en œuvre les moyens d'extinction lors d'un départ de feu et assurer l'évacuation des personnels.

TARIF: Nous consulter

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉREQUIS
Aucun prérequis pour cette formation.

DURÉE

04heures en présentiel

EFFECTIF

10 personnes maximum.

ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de formation nominative avec compétences acquises.

ORGANISME DE DÉLIVRANCE
S&ST CONCEPT

AS'COM FORMATION (si financement OPCO)

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art R.4227-39 du code du travail.

ENGAGEMENT QUALITÉ AS'COM FORMATION



Formation en intra-entreprise

(dans vos locaux, dates à votre convenance) ou en inter-entreprises selon les disponibilités.



INTERVENANT

Formateur HABELEC



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mise en situation...



CONDITIONS DÉVALUATION

QCM et cas concrets



PROGRAMME

DOMAINE DE COMPETENCE 1: Etre capable de connaitre et d'identifier les risques d'incendie et les moyens pour y faire face.

- **Identifier les caractéristiques du feu.**
 - ⇒ *Les risques et les causes de départ de feu.*
 - ⇒ *Le triangle du feu.*
 - ⇒ *Les différents modes de propagations.*
- **Analyser les conséquences du feu et les impacts pour l'entreprise.**
 - ⇒ *L'impact financier.*
 - ⇒ *L'impact humain.*
 - ⇒ *L'impact social.*
- **Comparer les différentes classes de feu.**
 - ⇒ *Les classes de feu et leurs agents extincteurs adaptés.*
- **Identifier les différents moyens d'extinction et leur mise en œuvre.**
 - ⇒ *Les extincteurs à pression auxiliaire.*
 - ⇒ *Les extincteurs à pression permanente.*
 - ⇒ *Le R.I.A et la couverture anti-feu.*
 - ⇒



Domaine de compétence 2 : Etre capable de mettre en sécurité les personnels présents cas d'incendie.

- **Connaitre les moyens de prévention incendie.**
 - ⇒ *Les moyens d'alerte.*
 - ⇒ *Les moyens pour limiter ou stopper la propagation.*
 - ⇒ *Les moyens pour faciliter l'évacuation.*
- **Savoir réagir en cas d'incendie.**
 - ⇒ *L'évacuation des locaux.*
 - ⇒ *L'alerte des secours.*
 - ⇒ *L'intervention avec les moyens adaptés.*



Domaine de compétence 3 : Etre capable de mettre en œuvre les moyens d'extinction lors d'un départ de feu et assurer l'évacuation des personnels.

- **Utiliser tous les moyens d'extinction de manière appropriée.**
 - ⇒ *L'extinction d'un départ de feu.*
- **Savoir effectuer une évacuation des personnels.**
 - ⇒ *Les guides fil et serres fil*

PRÉVENTION DES RISQUES





FORMER VOS SALARIÉS AUX ACTIVITÉ DE PROTECTION ET DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de permettre aux salariés déjà impliqué dans la démarche prévention de l'entreprise, après avoir été désigné par le chef d'établissement en tant que salarié compétent, de l'assister dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail.

PUBLIC

TARIF: Nous consulter

Tous les salariés .

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de connaître et d'identifier le rôle et les missions du Référent Santé Sécurité au travail.
- Etre capable de connaître la réglementation Santé et Sécurité au travail.
- Etre capable de connaître la prévention des risques professionnels.
- Etre capable de réaliser les missions spécifiques du Référent Santé Sécurité au travail.

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉREQUIS

Aucun prérequis pour cette formation.

DURÉE

21 heures (soit 3 jours) en présentiel

EFFECTIF

10 personnes maximum.

ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de formation nominative avec compétences acquises.

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

S&ST CONCEPT

AS'COM FORMATION (si financement OPCO)

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art L.4644-1 du code du travail.

ENGAGEMENT QUALITÉ AS'COM FORMATION



Formation en intra-entreprise

(dans vos locaux, dates à votre convenance) ou en inter-entreprises selon les disponibilités.



INTERVENANT

Formateur HABELEC



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mise en situation...



CONDITIONS DÉVALUATION

QCM et projet élaboré



PROGRAMME

DOMAINE DE COMPETENCE 1: Etre capable de connaitre les rôles et les missions du Référent Santé Sécurité au Travail.

- Identifier le cadre juridique du Référent Santé Sécurité au Travail.
- Identifier les rôles et missions du RS&ST.

Domaine de compétence 2 : Etre capable de connaitre la réglementation Santé & Sécurité au Travail

- Appliquer et faire appliquer la réglementation en Santé et Sécurité au Travail.
- Identifier les documents obligatoires.
- Compléter les affiches obligatoires et la signalétique en Santé et Sécurité au Travail.



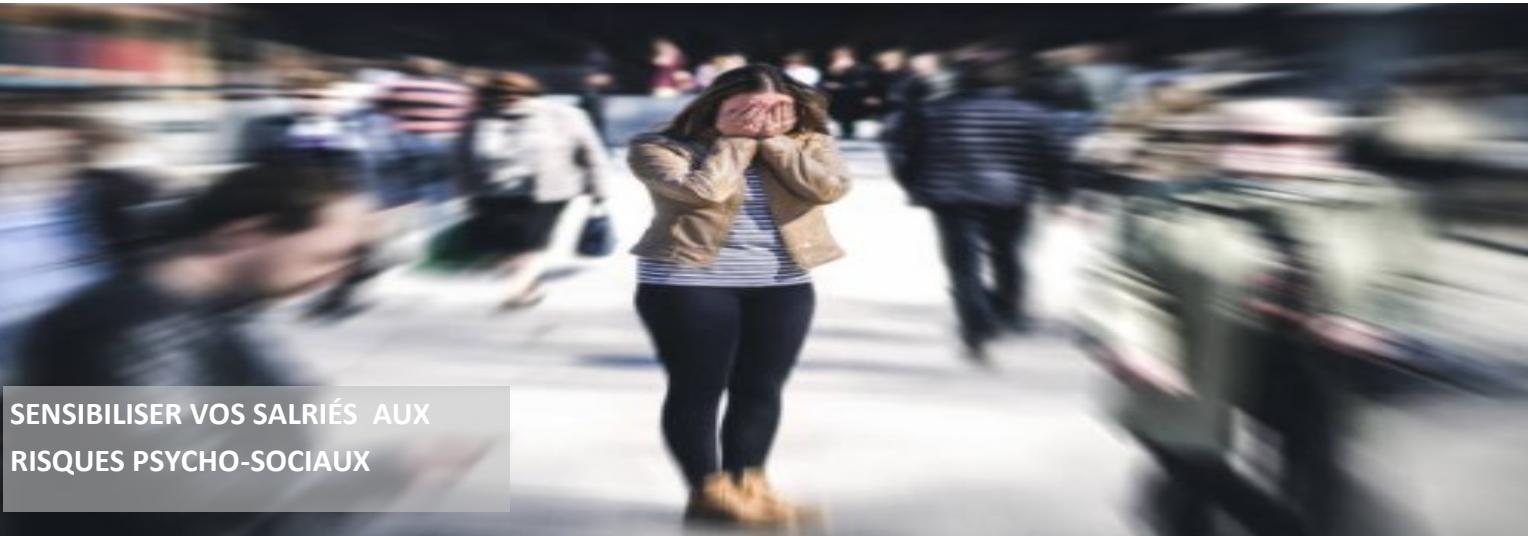
Domaine de compétence 3 : Etre capable de connaitre la prévention des risques professionnels

- Définir et établir une démarche globale de prévention des risques professionnels.
- Analyser les accidents du travail (A.T) et le maladies professionnelles (MP)
- Concevoir et mettre à jour un Document Unique (DUER)

Domaine de compétence 4 : Etre capable de réaliser les missions spécifiques du Référent Santé Sécurité au Travail.

- Définir et organiser l'accueil des nouveaux salariés.
- Administrer un registre d'accident bénins.
- Définir une procédure de réception des machines CE neuves.
- Définir une procédure pour les vérifications techniques
- Repérer les plans de prévention de Co-activité





SENSIBILISER VOS SALRIÉS AUX
RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de permettre aux salariés d'être sensibilisés aux risques psycho-sociaux.

PUBLIC

TARIF: Nous consulter

Tous les salariés .

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de connaître les bases sur les RPS.

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉREQUIS

Aucun prérequis pour cette formation.

DURÉE

07 heures (soit 1 jour) en présentiel

EFFECTIF

10 personnes maximum.

ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de formation nominative avec compétences acquises.

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

S&ST CONCEPT

AS'COM FORMATION (si financement OPCO)

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art L.1152-1 du code du travail.

Art L1153-1 du code du travail.

ENGAGEMENT QUALITÉ AS'COM FORMATION



Formation en intra-entreprise

*(dans vos locaux, dates à votre convenance) ou en
inter-entreprises selon les disponibilités.*



INTERVENANT

Formateur HABELEC



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mise en situation...



CONDITIONS DÉVALUATION

QCM

PROGRAMME

DOMAINE DE COMPETENCE 1: Etre capable de connaitre les bases sur les RPS.

- **Connaitre le cadre légal et réglementaire des RPS**
⇒ *Le cadre juridique.*
⇒ *Le harcèlement moral.*
⇒ *Le harcèlement sexuel.*



- **Connaitre la définition des RPS.**
⇒ *Le stress.*
⇒ *Les violences internes.*
⇒ *Les violences externes.*
⇒ *L'épuisement professionnel.*

- **Connaitre les facteurs de risques RPS.**

- ⇒ *Les 6 axes de GOLLAC*

- **Analyser les conséquences et détecter les signaux des RPS.**

- ⇒ *l'impact sur la santé et l'organisation.*

- ⇒ *La détection des signaux RPS.*



COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE





PRATIQUE 60%

THÉORIE 40%

FORMER VOS MEMBRES ÉLUS À LA CSSCT

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de permettre aux membres élus du CSE évoluant dans une Commission de Santé, Sécurité et Conditions de Travail de réaliser leurs missions en Santé Sécurité au Travail dans l'entreprise.

PUBLIC

Membres élus d'un CSE .

TARIF: Nous consulter

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de savoir mobiliser les compétences d'ordre général, et spécifiques directement liées aux tâches relevant de l'activité réglementaire du CSE.
- Etre capable d'apprendre à déceler et mesurer les risques professionnels et à analyser les conditions de travail.

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉREQUIS

Etre membres élus titulaires d'un CSE.

DURÉE

35heures (soit 5 jours) en présentiel

EFFECTIF

10 personnes maximum.

ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de formation nominative avec compétences acquises.

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

S&ST CONCEPT

AS'COM FORMATION (si financement OPCO)

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art L.2315-36 du code du travail.

Loi n°2021-1019 du 02 aout 2021.

ENGAGEMENT QUALITÉ AS'COM FORMATION



**Formation en intra-entreprise
(dans vos locaux, dates à votre convenance) ou en
inter-entreprises selon les disponibilités.**



INTERVENANT

Formateur HABELEC



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mise en situation...



CONDITIONS DÉVALUATION

QCM et projet élaboré



PROGRAMME

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Etre capable de savoir mobiliser les compétences d'ordre général, et spécifiques directement liées aux tâches relevant de l'activité réglementaire du CSE.

- **Comprendre le contexte et le champs d'application.**
⇒ La réglementation en matière de santé et Sécurité au travail.
- **Connaitre le rôle du CSE dans le domaine de la santé et Sécurité au travail.**
⇒ La composition et l'organisation de la CSSCT dans le CSE.
- **Connaitre la mission d'acteur en Santé sécurité du travail.**
⇒ L'intérêt de la prévention.
⇒ Le référent santé sécurité au Travail.
⇒ Les documents obligatoires d'une entreprise ou collectivité.
⇒ L'accueil des nouveaux salariés.
⇒ Le registre bénins.
⇒ La procédure pour les vérifications techniques.
⇒ Les plans de prévention de Co activité.



DOMAINE DE COMPETENCE 2: Etre capable d'apprendre à déceler et mesurer les risques professionnels et à analyser les conditions de travail.



- **Comprendre la méthodologie d'analyse des accidents.**
⇒ Les outils d'analyse des risques professionnels.
- **Élaborer une analyse préventive des risques professionnels.**
⇒ L'établissement d'une démarche globale de prévention des risques professionnels
⇒ L'évaluation des risques professionnels
⇒ Le Document Unique d'Évaluation des risques professionnels (DUERP) et le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT).
- **Les risques Psycho-sociaux.**



FORMER VOS MEMBRES ÉLUS À LA S&ST

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de permettre aux membres élus du CSE de comprendre les missions en Santé Sécurité au Travail dans l'entreprise.

PUBLIC

TARIF: [Nous consulter](#)

Membres élus d'un CSE .

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de savoir mobiliser les compétences d'ordre général, et spécifiques directement liées aux tâches relevant de l'activité réglementaire du CSE.
- Etre capable d'apprendre à déceler et mesurer les risques professionnels et à analyser les risques professionnels.

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉREQUIS

Etre membres élus titulaires d'un CSE.

DURÉE

35heures (soit 5 jours) en présentiel

EFFECTIF

10 personnes maximum.

ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de formation nominative avec compétences acquises.

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

S&ST CONCEPT

AS'COM FORMATION (si financement OPCO)

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art L.2315-36 du code du travail.

Loi n°2021-1019 du 02 aout 2021.

ENGAGEMENT QUALITÉ AS'COM FORMATION



Formation en intra-entreprise

(dans vos locaux, dates à votre convenance) ou en inter-entreprises selon les disponibilités.



INTERVENANT

Formateur HABELEC



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mise en situation...



CONDITIONS DÉVALUATION

QCM et projet élaboré



PROGRAMME

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Etre capable de savoir mobiliser les compétences d'ordre général, et spécifiques directement liées aux tâches relevant de l'activité réglementaire du CSE.

- **Comprendre le contexte et le champs d'application.**
⇒ La réglementation en matière de santé et Sécurité au travail.
- **Connaitre le rôle du CSE dans le domaine de la santé et Sécurité au travail.**
⇒ La composition et l'organisation de la CSSCT dans le CSE.
- **Connaitre la mission d'acteur en Santé sécurité du travail.**
⇒ L'intérêt de la prévention.
⇒ Le référent santé sécurité au Travail.
⇒ Les documents obligatoires d'une entreprise ou collectivité.
⇒ L'accueil des nouveaux salariés.
⇒ Le registre bénins.
⇒ La procédure pour les vérifications techniques.
⇒ Les plans de prévention de Co activité.



DOMAINE DE COMPETENCE 2: Etre capable d'apprendre à déceler et mesurer les risques professionnels et à analyser les conditions de travail.

- **Comprendre la méthodologie d'analyse des accidents.**
⇒ Les outils d'analyse des risques professionnels.
- **Élaborer une analyse préventive des risques professionnels.**
⇒ L'établissement d'une démarche globale de prévention des risques professionnels
⇒ L'évaluation des risques professionnels
⇒ Le Document Unique d'Évaluation des risques professionnels (DUERP) et le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT).
- **Les risques Psycho-sociaux.**



Siège social : 39, rue des granges Galand 37550 ST AVERTIN

Tél: 0760407480

Retrouvez nous sur www.sstconcept.fr

Et suivez nos actualités sur www.facebook.com/sstconcept

Pour nous contacter contact@sstconcept.fr

